

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB2012/32

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 19

(Dont pouvoirs : 3)

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le treize juin deux mille douze, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit en session ordinaire à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET,

Date de la convocation : 4 juin 2012

Mme FABRITIUS est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: *Mesdames* Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN ; *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Philippe ETIENNE ; Olivier GODART ; Jean-Pierre GUERIN ; Jean-Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gildas THIEBAULT

Représentés: Mme Françoise CAPPELLE donne pouvoir de vote à M. Claude ANCELME ; M. Dominique GUERIN donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET ; M. Gérard SOUDANT donne pouvoir de vote à M. Jacques BOUILLON.

**OBJET : TARIFS COMPLEMENTAIRES POUR LE RESTAURANT DU PARC ARGONNE
DECOUVERTE**

Vu la délibération n°DC2012/02 du Conseil de Communauté en date du 23 février 2012 délégrant au Bureau fixation des tarifs appliqués au Parc Argonne Découverte ;

Vu la délibération n°DC2012/24 du Bureau du 11 avril 2012 adoptant les tarifs applicables au restaurant du Parc Argonne Découverte ;

Considérant la nécessité de compléter cette tarification ;

Après en avoir délibéré, le Bureau

- FIXE les tarifs complémentaires suivants pour le restaurant du Parc Argonne Découverte :

Coupe glace 5€ ;

Cocktail sans alcool 4€ ;

Cocktail avec alcool 5€

Tarif « menu événementiel barbecue du 14/07/12 » : 15€

- CHARGE le Président de l'application de ces tarifs

- DECIDE que ces tarifs seront applicables tant qu'ils ne seront pas abrogés par une délibération ultérieure».

Pour extrait certifié conforme, le 15 juin 2012

Le Président,

Francis SIGNORET

